

La prochaine réunion du club se tiendra :

le jeudi 19 NOVEMBRE 1998

à partir de 20h.15 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce",
rue du Commerce, 26 à WAVRE.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30

- Distribution des nouveautés par André Clusman.
- Mini-causerie : "*Sealand et les timbres de fantaisie*" par Hubert Havrenne,
président du Club philatélique de Wavre.
- Tombola animée par Jean Deraed :

Belgique : N° 1267A/B **	1.500 BEF
Belgique : N° 1224 **	650 BEF
Belgique : N° 1139/46 **	510 BEF
Belgique : N° S 64/67 **	200 BEF
Belgique : N° 446 (feuille souvenir) obl.....	150 BEF
Belgique : N° S 68/71 **	130 BEF
Belgique : N° 1241/42 **	105 BEF
Belgique : N° S 77/79 **	100 BEF
Belgique : N° 1363/66 **	100 BEF
Belgique : N° 1122/24 **	90 BEF
Guernesey : N° 213/16 **	30 FRF
Pays-Bas : N° PA 14 **	30 FRF
Roumanie : N° 2423/30 **	27,5 FRF
Guernesey : N° 204/07 **	25 FRF
Tchad : N° 127/28 **	14 FRF

PROCHAINE MANIFESTATION

Walcourt : samedi 28 novembre de 10 à 17h.00 : exposition philaté-
lique avec bureau temporaire, à la salle communale, ruelle du coq.
Présence de négociants spécialistes en philatélie, marcophilie,
cartophilie, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale du club se tiendra le jeudi 17 décembre.
Nous aimerions, pour la réalisation inter-membres, pouvoir présenter des
lots de valeur. Les lots seront acceptés jusqu'au jeudi 19 novembre
inclus.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous terminons en cette fin d'année, les festivités qui ont marqué le 40ème anniversaire du Club Philatélique de Wavre.

Nous vous rappelons l'exposition compétitive du Brabant ainsi que la prévente de la série "Sport" du mois de juin dernier.

Cette manifestation a connu le succès escompté et nous avons reçu des félicitations venant de toute part sauf de... La Poste qui a brillé par son absence. Comprenne qui pourra.

Le dimanche 25 octobre nous avons organisé notre 24ème bourse annuelle. Celle-ci a vu un peu moins de visiteurs. Est-ce le temps défavorable ou est-ce dû à la prolifération de bourses dans la région ? Nous ne pouvons y répondre, mais il est évident que retrouver à quelques semaines d'intervalle, les mêmes vendeurs avec la même marchandise, pour un même public, n'est pas très attractif. Nous y pensons pour l'organisation de notre 25ème bourse dont la date est fixée d'ores et déjà au 24 octobre 1999.

A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler qu'un peu d'aide supplémentaire de la part de nos membres serait la bienvenue. En effet, si nous avons pu vous offrir cette année le C.O.B. 99 gratuitement ainsi que le dîner du 40ème anniversaire à un prix symbolique, c'est grâce au dévouement du comité et de quelques membres, toujours les mêmes, qui nous aident sans compter.

Au moment où vous lirez ces lignes, les inscriptions pour le dîner seront clôturées. Néanmoins, si vous aviez un remord, prenez contact avec le trésorier Alain Pipart, afin de voir s'il ne reste pas une place disponible.

Enfin, vous trouverez ci-après la reproduction de la lettre reçue de Madame Noëlle Ver Poorten, nouveau percepteur des Postes à Wavre 1 depuis le 1er septembre.

Notre entrevue a été très cordiale et constructive. Je pense qu'après les déboires enregistrés avec son prédécesseur, nous avons affaire à une personne responsable à l'écoute de nos doléances et pour qui le sens du service à la clientèle n'est pas un vain mot.

Vos critiques peuvent toujours nous parvenir et seront transmises globalement. Espérons que ce bulletin vous parviendra avec une belle oblitération...

Hubert Havrenne

Monsieur Hubert HAVRENNE
Président du Club Philatélique
de Wavre
Ruelle Bavay 4

1390 ARCHENNES

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de vous remercier pour votre visite de ce 21 octobre 1998.

Notre entretien m'a permis de voir combien vous étiez soucieux de relations sereines et constructives avec le Bureau de Poste de Wavre.

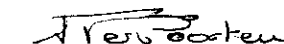
Nous demandons d'ailleurs dès aujourd'hui la réalisation d'un nouveau timbre à date pour que les empreintes sur les plis déposés dans la boîte philatélique du Bureau de Poste de Wavre puissent être cachetés dans des conditions optimales.

Soyez donc certain que je veillerai en permanence à ce que tous les philatélistes de votre club puissent apprécier la qualité de nos services.

Je reste, ainsi que l'ensemble de mes collaborateurs, à votre entière disposition pour toute suggestion ou synergie à créer sur le plan philatélique à Wavre.

Merci pour la confiance que vous nous faites.

Sincères salutations,



Noëlle Ver Poorten
Percepteur

COTISATIONS

La cotisation pour 1999 reste fixée à 250 BEF. Elle est gratuite pour les moins de 25 ans. Elle pourra être réglée lors des réunions de novembre, de décembre et de janvier.

On peut aussi verser au compte **556-0191470-53** "Cotisations - Club philatélique de Wavre".

Merci d'avance.

SERVICE DES NOUVEAUTÉS

Les inscriptions pour les abonnements aux nouveautés seront prises lors des réunions de novembre et de décembre.

Les provisions à verser sont de :

- 8.000 F pour Europa
- 4.000 F pour la France complète
- 2.500 F pour la France timbres-poste
- 3.700 F pour la Grande-Bretagne
- 2.500 F pour Monaco, Vatican ou Espagne
- 1.900 F pour chacun des autres pays.

La limite des inscriptions est fixée au 31 décembre 1998. On peut aussi verser au compte 556-0023370-54 du Club philatélique de Wavre.

TOUS les abonnés au service "Nouveautés" doivent faire connaître leur décision pour 1998, à propos de ce service.

Sans nouvelles de votre part, vous serez considérés comme renonçant aux nouveautés pour 1999. Mettez-vous en règle dès aujourd'hui.

ECOLE DES JEUNES

Les prochaines réunions auront lieu les vendredis 27 novembre et 18 décembre, à partir de 17h.00 au local du club, premier étage de la Brasserie du Commerce, rue du Commerce, 26 à Wavre.

Renseignements : Alain Pipart : 010/22.37.79

SOUPER DU 40ème ANNIVERSAIRE

Rappelons que le souper d'anniversaire du club aura lieu le samedi 21 novembre à partir de 19h.30, au WAVRE-Hôtel, rue du Manil, 91 (derrière le Brico-Center). Nous serons environ une soixantaine à prendre part à ce souper!

Renseignements : Alain Pipart : 010/22.37.79

Les dates importantes d'application de l'Euro sur les timbres-poste belges sont les suivantes :

1.10.1999

Le 1er octobre 1999, La Poste émettra le premier timbre-poste indiquant la double valeur BEF/EUR. Ce timbre sera à l'effigie royale d'Albert II. C'est à cette date, en effet, que La Poste commémorera le 150e anniversaire du tout premier timbre belge émis en 1849. A partir du 1er octobre 1999, tous les timbres imprimés et émis par La Poste indiqueront systématiquement leur valeur faciale en BEF et en EUR, et ce jusqu'au 31 décembre 2001.

1.1.2001

A partir du 1er janvier 2001, La Poste ne vendra plus de timbres dont la valeur n'est exprimée qu'en BEF.

1.1.2002

Jusqu'au 31 décembre 2001, la mention de la valeur en euro sera purement indicative, puisque le calcul de l'affranchissement total se fera toujours en francs belges.

A partir du 1er janvier 2002, toute nouvelle émission de timbres-poste affichera uniquement des valeurs exprimées en euro.

1.7.2002

Jusqu'au 30 juin 2002, on pourra utiliser des timbres-poste dont la valeur est exprimée uniquement en BEF. Jusqu'à cette date, on pourra aussi échanger des timbres en BEF contre les timbres en EUR. Comme il est d'usage depuis des années, cela se fera à raison de feuilles complètes à 75% de la valeur totale. Après le 30 juin 2002, La Poste ne reprendra plus de timbres, ni en BEF, ni en EUR.

A partir du 1er juillet 2002, il n'y aura que les timbres indiquant des valeurs en EUR ou en BEF/EUR qui auront cours légal. Les timbres-poste émis sans valeur faciale resteront, bien entendu, valides, et ce type de timbre paraîtra désormais régulièrement.

(Information presse n° 8:1998)

Correctifs à mon article paru dans le bulletin d'octobre 98.

J.L. DECHESNE

P. 6, 2e ligne : Il s'agit du timbre N°1a, 3 SKILLINGS Banco (et non 3 SHILLINGS). Les Suédois ont eu des SKILLINGS, les Britanniques des SHILLINGS et les Autrichiens ont des SCHILLINGS. (C'est simple non!) Ces trois monnaies ont bien sûr la même étymologie (du germanique SCHIELD:bouclier, écu) et remonteraient à l'époque des Vikings. (Ca vaut bien les sucres équatoriens, les gourdes haïtiennes ou les Kips laotiens). Seule la première série suédoise est en skillings banco. Les Suédois sont passés en 1858 aux RIKSDALERS divisés en 100 öres, puis à la couronne en 1878.

P. 8, dernière ligne : Je ne suis pas très versé en beschaafd, mais il me semble que vous pouvez enlever le "S" final et le garder pour une prochaine occasion (il n'y a pas de petit profit!).

C'EST QUOI CE TIMBRE-LÀ ?

EESTI = ESTONIE. L'Estonie est la plus septentrionale des trois pays baltes. (Le mot pays aurait-il changé de genre ?). (Un truc pour vous souvenir de leur situation respective : les trois pays baltes se trouvent situés les uns en dessous (sans trait d'union dans le Petit comme dans le Grand Larousse) des autres le long de la mer Baltique par ordre alphabétique du Nord au Sud : Estonie, Lettonie, Lituanie ou Lithuanie, au choix. L'Estonie faisait partie de l'empire russe depuis le règne de Pierre-le-Grand (1721). Elle a été occupée par l'Allemagne en 14-18 et a utilisé des timbres allemands surchargés de la mention "POSTGEBIED OB.OST" (Territoire des postes de campagne du commandant à l'est) en caractères gothiques.

Sous contrôle des Soviétiques de fin 1917 à mars 1918 puis de novembre 1918 à mai 1919, elle fut indépendante en 1918, puis à partir de 1919 jusqu'à 1940 (invasion russe suivie de l'invasion allemande en juin 1941 et reconquête par les Soviétiques en 1944-45). Pendant l'occupation allemande, des timbres allemands surchargés OSTLAND y ont eu cours. L'Estonie a récupéré son indépendance en 1941.

Du 21 juin 1940 au 31 janvier 1941, les timbres estoniens et soviétiques ont servi concurremment. Les affranchissements mixtes sont recherchés. (J'avoue n'en avoir jamais vu).

EGEE (Iles de la mer Egée) : Dodécannèse.

EGEO : idem, mais en italien.

EIRE : République d'Irlande. On rencontre la surcharge "SAORSTÁT ÉIREANN" sur timbres britanniques, ce qui signifie "Etat libre irlandais".

ESPAÑA signifie, bien sûr, Espagne et "Republica Española", République espagnole, je ne crois pas vous apprendre grand chose.

EUPEN : sur timbres belges. Territoire allemand rattaché à la Belgique par le Traité de Versailles. Chef-lieu d'un des Cantons dits "rédimés" (rédimé = racheté).

Eupen faisait partie du Duché de Limbourg, puis du Département de l'Ourthe et fut rattaché à la Prusse au Traité de Vienne (1815). Plusieurs précisions s'imposent.

- Le Duché de Limbourg n'a pas grand-chose à voir avec l'actuelle province de Limbourg qui, elle, relevait largement de la Principauté de Liège (St-Trond, Tongres, Borgloon [ou Looz], Maseyck, Hasselt, Peer, Overpelt, etc... faisaient partie de la Principauté, mais pas Mechelen aan Maas, ni Lommel, par exemple). Le Duché avait pour capitale Limbourg, plus connu par son hameau de Dolhain et souvent appelé Dolhain-Limbourg (entre Verviers et Eupen).

- La Prusse se trouve bien du côté de Berlin, mais le Royaume de Prusse a échangé le Hanovre contre la Rhénanie en 1814 (avant de récupérer le Hanovre en 1866), ce qui fait que, par exemple, Aix-la-Chapelle ou Cologne étaient en Prusse Rhénane et Eupen aussi.

- NÉAU ou NÉAUX n'est pas le nom révolutionnaire d'Eupen, mais sa traduction. La 1ère marque préphilatélique d'Eupen est une griffe "NÉAUX" qui date de 1775 (selon Feuser) ou 1777 (selon Herlant dont le catalogue est plus ancien) c'est-à-dire avant l'invasion française. Incidemment, la griffe en question cote 3.000 DEM/ les griffes EUPEN et NÉAU ont alternés tant à l'époque du Duché de Limbourg que sous l'occupation française. En ce qui concerne les timbres belges surchargés "Eupen" ou "Eupen et Malmedy", puisque vous avez tous un C.O.B., je ne vais pas me fatiguer à recopier toutes les informations qui se trouvent aux pages 323 à 325. (Le dactylographe l'a échappé belle !). Tout ce que je peux ajouter, c'est que les timbres surchargés Eupen étaient également valides dans le canton de Malmedy et réciproquement.

(Ouf !)

REALISATION INTER-MEMBRES DU JEUDI 19 NOVEMBRE 1998

PAYS	DESCRIPTION	DEPART
I.) BELGIQUE		
LOT 1 :	1 L. DE LIEGE A BOUILLON DU 17/12/1857 T.P. 7 A (S/L 700) TARIF EXACT	200
LOT 2 :	1 RECU DE 25 Frs. T.P. 47 Obl. BXL 10/05/1888 TARIF EXACT	50
LOT 3 :	1 C.P. DE COO A BXL DU 27/3/1919 T.P. 135 Obl. ROANNE COO CACHET TYPE ALLEMAND "GRATTE"	75
LOT 4 :	20 DOC. AFFR. HOUYOUX (9 L. 5 C.P. 3 E.P., 3 Dvt L. REC) AFFR. VARIES	195
LOT 5 :	1 C.I. DE BXL A BIRMINGHAM DU 27/05/1924 T.P. 196 - 197 TARIF EXACT OBL. BXL EXPO PHILAT. INTERN.	50
LOT 6 :	1 IMP. DE MOUSTIER S/SAMBRE A NAMUR DU 5/2/1936 T.P. 337 TARIF EXACT ETIQUETTE ET GRIFFE DE NON DISTRIBUTION	100
LOT 7 :	1 Bde IMP. AVEC CONTENU DE BXL A BRUGES DU 24/4/1946 T.P. 429 TARIF EXACT	100
LOT 8 :	1 L. PAR AVION DE BXL A SPRINGFIELD (USA) PAR lier SER- VICE AERIEN ATLANTIQUE NORD "SOUTHAMPTON - NEW YORK" DU 26/6/1939 T.P. 475, 487, 489 (2), 493, 497, 501, 1.Aér. 1 ET PUC 96	275
LOT 9 :	1 IMP. PAR AVION DE BXL A DEAUVILLE PAR lier VOL BXL DEAU- VILLE DU 5/7/1947 T.P. 420 ET 682 A MARQUES DE NON DIST.	150
LOT 10 :	2 L. REC. : 1° DE MARCHIENNE AU PONT A MONT S/MARCHIENNE DU 23/3/45 T.P. 695 (S/L 300) TARIF EXACT 2° DE BREENDONCK A BXL DU 8/5/46 T.P. 696 (S/L 200) TARIF EXACT	150
LOT 11 :	2 L. 2 L. PAR AVION DE B.P.S. 11 A BALTIMORE (USA) DU 23/1 1962 T.P. 854 (2), 1067 (2), 1198 A 1203	85
LOT 12 :	6 SOUVENIRS PHILATELIQUES T.P. 1169, 1170, 1171, 1589, 1827, 1843/1848, 1862 ET 1867	275
LOT 13 :	1 L. DE BXL A BUDAPEST DU 19/6/1956 T.P.Aér. 28 PAR lière LIAISON AERIENNE K.L.M. AMSTERDAM/BUDAPEST/LE CAIRE	175
LOT 14 :	2 liers VOLS : BXL - ALGER ET RETOUR DU 3/4/1976 BXL - LA HAVANE ET RETOUR DU 18/5/1976	120
LOT 15 :	28 FRAGMENTS OBL. "AMBULANTS" CERTAINS AVEC GRIFFE DE GARE T.P. 714, 832 ET 925 BON LOT INTERESSANT	225
II.) BELGIQUE 14/18		
LOT 16 :	1 E.P. N° 1 + T.P.Occ. 2 D'ANVERS A LA HAYE DU 27/9/1915 ENTIER POSTAL REEXPEDIE VERS LONDRES CENSURE D'AACHEN + CACHET ARRIVEE A LA HAYE	150
LOT 17 :	1 L. DE LE ROEULX A CHARLEROI DU 22/2/1917 T.P.Occ 15 TARIF EXACT CENSURE MILITAIRE DE SOIGNIES	150
LOT 18 :	10 DOC. (2 E.P., 2 C.P., 6 L.) AVEC CENSURES DE LOUVAIN, BXL, CHARLEROI, DINANT, VERVIERS ET NAMUR	150

III.) BELGIQUE ENTIERS-POSTAUX

LOT 19 : 4 C.P. N° 15, 21 (2) ET 25 VERS ETRANGER
1 C.P. N° 98 ET 2 PUBLIBEL CROIX BLANCHE ET CHAUSSEBR
MICHEL
1 ENVELOPPE-LETRE N° 1 NEUVE 80

IV.) ETRANGER

LOT 20 : ALLEMAGNE
26 DOC. RFA/DDR PERIODE 1915/1978 DONT BLOCS RFA 9 ET 15 150

LOT 21 : 27 ENTIERS-POSTAUX DIFF. MONDE ENTIER 200

: CONGO BELGE, REP. CONGO

LOT 22 : 1 C.P. DE BENA-TSHADI A BXL DU 14/1/1960 T.P. 313 120

LOT 23 : 1 F.D.C. T.P. 551/566 OBL. lier JOUR C.O.B. 340 100

LOT 24 : 1 F.D.C. T.P. 580/585 OBL. lier JOUR C.O.B. 200 60

LOT 25 : AUTRICHE
80 DOC. PERIODE 1899/1989 (52 L, 10 E-P, 18 C.P.) 200

26.	BELGIQUE : 25 enveloppes "Recommandé"	-	250
27.	Divers : 25 enveloppes "Recommandé" ou Express	-	250
28.	BELGIQUE : 123 (12)	** 120	40
29.	1008/10	100	25
30.	BF 38, 39, 42, 44	200	50
31.	BF 44, 45, 47, 49	235	60
32.	BF 45, 49, 52, 53	230	80
33.	BF 53, 57, 60, 68	295	110
34.	1627/35 (20)	5400	1350
35.	1789/94 (10)	2200	750
36.	SUISSE : 497/501	* 100	100
37.	JAPON : BF 3	** 200	200
38.	BELGIQUE : Tx 13 A (2) Bdf	ob. 1700	350
39.	FRANCE : 15 (aminci)	2000	100
40.	95	600	300
41.	1055/58	* 40	40
42.	424	100	100
43.	Occ. all. 5	ob. 50	50
44.	CONGO : 708/12	** 120	50
45.	BURUNDI : 820/24 ND	450	160
46.	CONGO : BF 15	220	80

47.	BELGIQUE : 272	**	2300	900
48.	404/06		725	300
49.	513/18	*	1200	350
50.	787/91		1340	390
51.	880/91		7400	2100
52.	900/07		1650	475
53.	930/37		1500	400
54.	BF 1	**	13500	5000
55.	BF 13/14		640	250
56.	BF 33/34		520	150
57.	BF 36/37		300	100
58.	BF 38/43		310	100
59.	BF 49/51		305	100
60.	BF 63		360	125
61.	BF 71 ND		2000	650
62.	BF 72 ND		2000	650
<hr/>				
63.	BELGIQUE : 92	ob.	900	400
64.	129/31		840	390
65.	132/33		700	250
66.	174		450	180
67.	220 (2)	*	200	70
68.	249/53	**	650	230
69.	375A		1600	560
70.	394/99	ob.	1200	400
71.	623/24	*	200	70
72.	961/63		150	50
73.	973/78	**	1550	540
74.	998/1004		1300	450
75.	1022/24		107	35
76.	1139/46		510	190
77.	1176/81		720	250
78.	1337/39 + 1547/48		101	35
79.	1677/82		130	45
80.	1877/80		100	35
81.	CF 291/93		100	40
82.	Téléph. 21/28	*	900	300
83.	E 47/48	**	100	35

84.	FRANCE : 292	*	180	270
85.	293		45	65
86.	183, 184, 186		210	180
87.	320/21	ob.	925	1400
88.	1089/90	*	30	45
89.	1301/05	**	45	65
90.	1951		22	34
91.	1991/93		20	30
92.	Carnet 3503		60	120
<hr/>				
93.	BELGIQUE : année 1966	**	593	150
94.	année 1967		562	140
95.	année 1968		615	150
96.	année 1969		1031	250
97.	année 1970		763	190
98.	année 1970, carnets 3 à 7		1060	260
99.	année 1971		813	200
100.	année 1972 - 1er semestre		406	100
101.	timbres-poste + C.M. + feuillets		-	100
<hr/>				
102.	SUISSE : 639/42 Bdf	**	50	100
103.	643/60F		625	1250
104.	661/65		100	200
105.	668/72 Bdf		60	120
106.	BF 17		325	650
107.	673/76		35	70
108.	677/81		60	120
109.	684/88 Cdf		35	70
110.	689/92		35	70
111.	693/97		30	60
<hr/>				
112.	BELGIQUE : 2 - obl. P23 (Bruges)	ob.	2300	600
113.	30 ND Spécimen	**	4000	1000
114.	37A obl. roulette	ob.	30000	6500
115.	52	**	5200	2000
116.	80 Bdf		10500	4200
117.	132/34	*	3950	1000

118.	BELGIQUE : 266 A/K	ob.	19000	4900
119.	301	**	5500	2400
120.	317/24		13000	5000
121.	325		5000	2000
122.	351/52		16000	6500
123.	436	ob.	1500	550
124.	438/45	**	1150	490
125.	478		1300	500
126.	603/14		510	225
127.	973/78		1550	550
128.	1031		1300	550
129.	1066/75		12500	4600
130.	1070		3500	1400
131.	1193/94 - Feuillet luxe		4000	1200
132.	2159 + 2159 P		1435	600
133.	BF 26	ob.	3200	1000
134.	Oc 84/100	*	6400	1600
135.	CF 178/201	ob.	3300	990
136.	CD 400 PH s/document		7000	1750
137.	CF 404 PH - 406	**	2600	1100
138.	J 1/18	*	5500	1500
139.	CA 10/14	**	450	150
140.	ALL. ORIENT. : BF 2/3 ND		3000	5000
141.	BURUNDI : 949 A-D + BF 121B-121C ..		7500	2500
142.	CONGO BELGE : BF 2		2000	500
143.	LUXEMBOURG : 514/16		13000	5000
<hr/>				
144.	FRANCE : Carnet 2002	**	850	1700
145.	Carnet 2003		900	1800
146.	Carnet 2004		1700	3400
147.	Carnet 2005		420	840
148.	Carnet 2006		420	840
149.	Carnet 2007		200	400
150.	Carnet 2008		250	500